

[Accueil](#) > ... > [Formation, Réseaux Judiciaires Et Agences](#) > [Réseau Judiciaire Européen En Matière Pénale](#) > À propos du RJE

## À propos du RJE

Le Réseau judiciaire européen (RJE (en matière pénale)) est un réseau de points de contact nationaux dans les États membres de l'UE, désignés au sein des autorités centrales ou d'autres autorités compétentes, qui exercent des responsabilités spécifiques dans le domaine de la coopération judiciaire en matière pénale.

Le rôle du RJE (en matière pénale) est de faciliter la coopération judiciaire en matière pénale en fournissant des conseils juridiques et pratiques, et d'aider à établir des contacts directs entre les autorités nationales compétentes. Les points de contact du RJE (en matière pénale) organisent également et soutiennent des séances de formation sur la coopération judiciaire en matière pénale.

Le [site internet du RJE](#) (en matière pénale) fournit des outils électroniques destinés à faciliter la coopération, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris sur la coopération avec les pays et les réseaux judiciaires en dehors de l'UE.

Le secrétariat du RJE (en matière pénale) est hébergé par [Eurojust](#), à La Haye. Il est actuellement dirigé par M. Ola Løfgren.

■ Dernière mise à jour: 17/11/2021

Cette page est gérée par la Commission européenne. Les informations qui y figurent ne reflètent pas nécessairement la position officielle de la Commission européenne. Celle-ci décline toute responsabilité vis-à-vis des informations ou des données contenues ou auxquelles il est fait référence dans le présent document. Veuillez consulter l'avis juridique pour connaître les règles de droits d'auteur applicables aux pages européennes.